

Clé de voûte du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Eurométropole, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est le document dans lequel s'exprime le projet de territoire pour 2034. C'est un document synthétique qui fait apparaître les grandes orientations retenues pour l'aménagement du territoire métropolitain. Il constitue le projet politique des élus pour l'ensemble des communes de l'Eurométropole, et trouvera une traduction à travers des orientations d'aménagement et de programmation et d'un règlement (graphique et écrit).



▶ AMBITION 1 : UNE MÉTROPOLE RAYONNANTE ET ATTRACTIVE



▶ **Tenir compte de l'influence croissante de l'attractivité luxembourgeoise** : conforter la position et le rayonnement de la métropole dans le nord lorrain, accueillir 230 000 habitants d'ici 2032 à 2040



▶ **Faire rayonner Metz Métropole sur son bassin de vie et au-delà** : construire une stratégie foncière à l'échelle métropolitaine pour maîtriser le coût des produits immobiliers, ne pas accroître les densités commerciales, conserver l'attractivité commerciale du centre-ville de Metz, garantir la qualité des déplacements au sein de la métropole



▶ **Favoriser l'accueil de nouveaux habitants sur la métropole messine** : lutter contre la vacance des logements, assurer des projets d'intérêt collectif sur l'ensemble du territoire, répondre aux besoins des populations à accueillir, favoriser la proximité entre habitat, emplois et services dans les différentes polarités du territoire



▶ **Améliorer le parc de logements métropolitain actuel et futur** : diversifier les modes d'habiter, répondre aux besoins de logements et des parcours résidentiels, favoriser la mixité sociale et fonctionnelle

▶ AMBITION 2 : UNE MÉTROPOLE DE L'ÉCOLOGIE URBAINE



▶ **Protéger les espaces d'intérêts écologiques dont les côtes de Moselle** : préserver et renforcer les corridors écologiques ainsi que la trame noire (préservation des corridors écologiques de la pollution lumineuse), préserver les milieux forestiers et naturels



▶ **Tenir compte de la richesse des milieux naturels liés à l'eau** : prendre en compte l'ensemble du cycle de l'eau, la qualité des milieux aquatiques, la Moselle et les paysages en eau et conserver les zones humides, valoriser le rôle de l'agriculture raisonnée ou biologique



▶ **Travailler sur la biodiversité liée aux pratiques et usages des urbains** : renforcer la présence et l'accès à la nature en ville qui deviendra un élément structurant du projet urbain, améliorer la prise en compte de la santé, valoriser et mettre en réseaux les grands espaces emblématiques de la métropole, réintroduire l'usage agricole sur d'anciennes friches militaires



▶ **Agir sur le foncier et l'aménagement du territoire métropolitain** : réduire la consommation foncière de 50% comparativement à la période 2010-2019, expérimenter de nouvelles formes bâties, innovation des formes urbaines, promouvoir un territoire économe en énergie



▶ AMBITION 3 : UNE MÉTROPOLE HUMAINE ET DE PROXIMITÉ



▶ **Structurer l'aménagement du territoire métropolitain** : conserver les regroupements de commerces et services, permettre un parcours scolaire équilibré, éviter les nouvelles zones d'activités monofonctionnelles



▶ **Favoriser la proximité et la pratique d'activités de loisirs** : conforter l'offre de services et d'équipements selon les polarités de l'armature urbaine, développer le tourisme de loisirs, développer et promouvoir la pratique du vélo



▶ **Organiser des transports métropolitains attractifs** : renforcer le développement des transports collectifs, favoriser la pluralité des modes de déplacement



▶ **Envisager mobilité et vie quotidienne de concert** : localiser les logements à proximité des infrastructures de transport, développer les mobilités douces et actives, continuer à affirmer la vocation logistique du territoire

▶ AMBITION 4 : UNE MÉTROPOLE DYNAMIQUE ET RÉSILIENTE



▶ **Pérenniser le rayonnement de l'Eurométropole** : demeurer un pôle d'emploi attractif majeur, confirmer le rôle du commerce au cœur de la métropole, s'assurer du foncier disponible dans les zones d'activités ou que les projets en cours sont bien dimensionnés pour les besoins à venir, s'orienter vers des complémentarités avec le Luxembourg



▶ **Articuler les activités économiques selon les spécificités du territoire** : offrir des capacités de développement, pérenniser l'existant, requalifier les secteurs touchés par les restructurations



▶ **Atténuer l'amplification des effets du changement climatique** : améliorer l'organisation urbaine, opter pour une densification intelligente des îlots de fraîcheur, maîtriser les pressions urbaines et agricoles sur les ressources en eau



▶ **Concilier le cadre de vie avec les risques et nuisances existants** : concilier l'aménagement et les sensibilités environnementales majeures liées aux risques inondations, mouvements de terrains, cavités etc., tenir compte de l'existence de sites pollués

+ **UNE QUESTION ? UNE PROPOSITION ?**
plui@eurometropolemetz.eu

▶ Rendez-vous sur plui.eurometropolemetz.eu, à la Maison de la Métropole ou dans les mairies pour consulter les documents du PLUi

▶ Suivez l'actualité du PLUi dans 'Eurométropole de Metz Mag', les articles de presse ou encore les bulletins municipaux